



Formation de Langue des Signes Française (LSF)

Déclarée en tant qu'organisme de formation à la D.I.R.E.C.C.T.E. sous le n° 91-11-00934-11

**L'Association des Sourds de l'Aude est accréditée
« Centre de préparation aux épreuves du Diplôme de Compétence en Langue :
Langue des Signes Française »**



N° SIRET : 411 301 815 000 22 - Code APE : 9499 Z
Chez Harmonie Mutuelle-SMT
20 boulevard Marcel Sembat - 11100 NARBONNE
Tel : 04 68 49 97 07 - Fax : 09 78 59 24 12 - Portable : 06 76 27 73 62
E-mail : lsf.narbonne@gmail.com



L'Association des Sourds de l'Aude est affiliée à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude.
L'ASA est une association du type loi 1901 à but non-lucratif reconnue Organisme d'intérêt général à caractère éducatif, social et humanitaire.

Le diplôme de compétence en langue (DCL)

Qu'est-ce que le DCL ?

Le DCL permet d'évaluer la compétence en langue opérationnelle en milieu professionnel. Il facilite la validation de compétences en langue dans le cadre d'une démarche de développement personnel, d'insertion, de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle.

De ce fait, il est de plus en plus utilisé par les acteurs du monde de la formation professionnelle comme certification en amont et/ou à l'issue de dispositifs de formation en langue.

L'originalité du DCL réside dans le scénario proposé aux candidats. Il constitue le support de la mise en situation. Les différentes activités communicatives sont évaluées de manière intégrée dans une évaluation globale : une seule et même épreuve pour tous, un résultat en fonction de la performance réalisée.

Il ne s'agit pas d'évaluer de façon isolée et artificielle une « succession » de compétences dans le but d'obtenir un bon résultat. Cette approche de l'évaluation est très appréciée des entreprises qui souhaitent mesurer la compétence en langue de leurs collaborateurs.

Sa durée de validité est illimitée. Les droits d'inscription s'élèvent à 100 euros.

Quelles sont les particularités du DCL ?

Le DCL a été enregistré à l'inventaire auprès de la commission nationale de la certification professionnelle le 6 février 2015 et inscrit sur la liste nationale interprofessionnelle du Comité Paritaire Interprofessionnel National Emploi Formation (COPANEF) le 7 juillet 2015.

Le DCL s'adresse à tout adulte qui souhaite faire reconnaître ses compétences en langue.

L'examen est accessible sans condition de nationalité, de formation, de diplôme ou d'activité professionnelle préalable.

Il est donc éligible au compte personnel de formation (CPF).

Et le DCL en Langue des Signes Française (LSF) ?

Le DCL est un diplôme national professionnel ouvert à 13 langues, dont la LSF.

A l'ASA, nos formations sont structurées suivant le système de « cycles et de niveaux » prévus par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Cette même classification de niveaux est utilisée pour les résultats du DCL (exemple « Niveau A1 acquis » correspond au niveau A1 déterminé par le CECRL).

Ce nouvel agrément « Centre de préparation aux épreuves du Diplôme de Compétence en Langue » permet à l'association de vous former à la Langue des Signes et pour ceux qui le désirent de vous préparer à l'examen du DCL-LSF.

Plus de renseignements sur le site « http://www.education.gouv.fr/cid94137/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-candidats-a-l-examen.html#ancre_4 »

Nos formations

Public Concerné :

Les personnes entendant qui souhaitent apprendre la Langue des Signes pour pouvoir communiquer avec un proche sourd ou malentendant (enfant, adolescent, parent...) et lui permettre de s'épanouir.

Les personnes devenues sourdes qui souhaitent ne pas s'enfermer dans l'isolement.

Tout public (à partir de 16 ans) qui pour des raisons personnelles ou professionnelles est motivé pour communiquer avec les personnes sourdes.

Les stages sont organisés pour un maximum de 12 personnes.

Durée :

La formation se divise en niveaux de 30 heures réparties selon le calendrier joint et les horaires suivants :

Les cours du soir (CS) : 15 séances de 18h à 20h.

Les cours hebdomadaires (CH) : en journée de 9h30 à 16h30 sur 5 jours non consécutifs.

Les stages intensifs (SI) sur 4 jours : 30 heures réparties sur 4 jours de 9h00 à 17h30, selon les jours fériés.

Les stages intensifs (SI) sur 5 jours : 30 heures réparties du lundi 9h30 au vendredi 16h30.

(Les horaires détaillés et lieux des stages seront communiqués à l'inscription).

Descriptif et déroulement :

Personne sourde diplômée maîtrisant la Langue des Signes Française, matériel et support pédagogiques adaptés (caméra, ordinateur portable, vidéoprojecteur...), local indépendant. Bibliothèque spécialisée à disposition.

Les deux premiers niveaux sont identiques pour tous car il s'agit de l'apprentissage de base nécessaire. Toutefois, pour les groupes spécifiques (d'une administration ou d'une entreprise), le programme des niveaux suivants sera modifié et adapté en fonction des besoins et de la demande initiale. Par exemple, l'acquisition de vocabulaire spécifique prévue normalement au niveau A2.1 sera faite dès le module A1.3.

Mode d'évaluation :

A la fin de chaque niveau une évaluation sommative partielle, sous forme de test, sera effectuée. Le but est de vérifier l'expression et la compréhension. Les critères d'évaluations sont :

- L'expression
- La compréhension
- L'iconicité : capacité de description des objets ou des personnes par leurs formes,...
- Le vocabulaire
- L'aisance, la fluidité
- Le respect des 5 paramètres

A la fin de chaque cycle une évaluation sommative globale, sous forme d'entretien, sera organisée. Le but est de vérifier si le stagiaire a acquis les compétences demandées suivant les critères de niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et ainsi pouvoir poursuivre l'apprentissage.

Lors des évaluations, chaque stagiaire devra se présenter puis expliquer une image/une vidéo ou raconter une histoire en LSF à l'aide d'un texte ou d'une bande dessinée. Il devra enfin répondre aux questions de la formatrice.

Objectifs des niveaux :

Programme établi selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

Cycle A1 (120 heures): Débutants

Etre capable de se présenter et de tenir une conversation avec une personne sourde à rythme lent sur des thèmes basiques de la vie quotidienne à travers des phrases simples.

Cycle A2 (120 heures): Renforcement

Etre capable de suivre et participer à une conversation entre deux personnes sourdes qui signent normalement sur des sujets quotidiens.

Cycle B1 (180 heures): Intermédiaire

Etre capable de comprendre une vidéo LSF, de traduire un texte, de participer à un débat en argumentant.

Tarifs par niveau selon financement (à partir de 4,70 €/heure) :	NARBONNE	HORS NARBONNE
PERSONNEL		
Plein tarif : pour le 1 ^{er} niveau suivi dans l'année scolaire (30 h)	200 €	220 €
Dégressif :		
- Du 2 ^{ème} au 4 ^e niveau (de 30 h à 120 h)	190 €	210 €
- Pour tous les niveaux suivants (après 120 h)	180 €	200 €
MDPH		
Plein tarif : pour le 1 ^{er} niveau suivi dans l'année scolaire (30 h)	180 €	200 €
Dégressif : pour tous les niveaux suivants	160 €	180 €
REDUIT (Etudiant, demandeur d'emploi, parents d'enfant sourd ou conjoint) sur présentation d'un justificatif		
Plein tarif : pour le 1 ^{er} niveau suivi dans l'année scolaire (30 h)	155 €	175 €
Dégressif : pour tous les niveaux suivants	140 €	160 €
EMPLOYEUR OU ORGANISME FINANCEUR (Pôle Emploi,...)		
Plein tarif : du 1 ^{er} au 4 ^e niveau (jusqu'à 120 h)	400 €	400 €
Dégressif : Pour tous les niveaux suivants (après 120 h)	380 €	380 €

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des stages en dehors de Narbonne en fonction du lieu.

Inscription :

Les niveaux se font dans l'ordre (A1.1, A1.2, A1.3, A1.4, A2.1, A2.2, A2.3, A2.4, B1.1, B1.2, ...). Chaque niveau ne peut être suivi que si le précédent a été acquis auparavant. Si le stagiaire n'a pas suivi le ou les niveaux précédents à l'ASA, il devra présenter une attestation de niveau ou effectuer une évaluation auprès de l'association.

Cette évaluation est payante (30 €). Si le stagiaire s'inscrit à au moins un niveau de formation dans l'année scolaire en cours, cette somme sera alors « enregistrée » comme frais d'inscription.

L'inscription d'un stagiaire ne sera prise en compte qu'à réception du contrat de formation signé et accompagné d'un chèque d'acompte de 30€ (correspondant aux frais d'inscription) et d'une photo (obligatoire).

Si le stagiaire ne se présente pas au stage, le chèque d'acompte sera encaissé et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement (sauf cas de force majeure).



L'Association des Sourds de l'Aude est affiliée à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude

L'ASA est une association du type loi 1901 à but non lucratif reconnue Organisme d'intérêt général à caractère éducatif, social et humanitaire.

ANNEE 2019-2020**FICHE D'INSCRIPTION****A remettre à l'A.S.A. (section LSF) au plus tard le 23/08/2019**M. Mme NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

Email : Date de naissance :

Souhaite m'inscrire pour : (cochez la ou les cases correspondantes au(x) niveau(x) que vous souhaitez suivre)

NARBONNE : STAGES INTENSIFS MENSUELS 1			NARBONNE : STAGES INTENSIFS MENSUELS 2			NARBONNE : STAGES INTENSIFS VACANCES 2					
Cycle A1			Cycle B1			Cycle A1					
A1.1	Du 25 au 29 nov. 2019		B1.1	Du 23 au 27 sept. 2019		A1.1	Du 21 au 25 oct. 2019				
A1.2	Du 16 au 20 déc. 2019		B1.2	Du 14 au 18 oct. 2019		A1.2	Du 17 au 21 fév. 2020				
A1.3	Du 20 au 24 janv. 2020		B1.3	Du 18 au 22 nov. 2019		A1.3	Du 14 au 17 avril 2020*				
A1.4	Du 24 au 28 fév. 2020		B1.4	Du 09 au 13 déc. 2019		A1.4	Du 06 au 10 juillet 2020				
Cycle A2			B1.5	Du 13 au 17 janv. 2020		NARBONNE : COURS DU SOIR - JEUDI					
A2.1	Du 23 au 27 mars 2020		B1.6	Du 03 au 07 fév. 2020							
A2.2	Du 20 au 24 avril 2020		NARBONNE : STAGES INTENSIFS VACANCES 1								
A2.3	Du 18 au 22 mai 2020*										
A2.4	Du 15 au 19 juin 2020		Cycle B1			A1.3	Du 26 sept 19 au 30 janv.2020				
Cycle B1			B1.1	Du 28 au 31 oct. 2019*		A1.4	Du 06 fév. au 18 juin 2020				
B1.1	Septembre 2020		CARCASSONNE : STAGES INTENSIFS BIMESTRIELS			Cycle A1					
B1.2	Octobre 2020					B1.1	Du 10 au 14 fév. 2020		A1.1	Du 04 au 08 nov. 2019	
B1.3	Novembre 2020					B1.2	Du 06 au 10 avril. 2020		A1.2	Du 06 au 10 janv. 2020	
B1.4	Décembre 2020					B1.3	Du 13 au 17 juil. 2020*		A1.3	Du 09 au 13 mars 2020	
B1.5	Janvier 2021					B1.4	Octobre 2020		A1.4	Du 11 au 15 mai 2020	
B1.6	Février 2021					B1.5	Février 2021				
			B1.6	Février 2021							

Niveaux marqués d'un * : Sur 4 jours, de 9h à 17h30

Financement : Personnel MDPH Réduit (précisez) :Employeur ou Organisme financeur (précisez) :

Date : Signature :

Partie réservée à l'Asa : inscription reçue le par :Frais d'inscription 30 € : PenC Espèces Chèque(s) (Date/N°/Banque) :Photo (à cocher dès réception) Code catégorie bilans :